



La lettre de nouvelles

du Syndicat de la Manse et de ses affluents

N°5 - Juin 2011

La Manse et ses affluents !

Rappel

L'irrigation agricole (qui fait l'objet d'une autorisation des services de l'Etat) est soumise à restriction. Les limitations ont été notifiées individuellement aux intéressés.

Pour les autres usages (arrosage des véhicules, des pelouses, lavage des caniveaux, remplissage des piscines (liste non exhaustive), les utilisateurs doivent limiter leurs prélèvements à leurs besoins prioritaires. Le prélèvement rive droite est limité aux jours impairs et jours pairs sur la rive gauche.

L'arrosage des jardins familiaux et l'abreuvement des animaux ne sont pas soumis à restriction, mais d'une manière générale, il est fait appel au « civisme » de chacun en la matière.

Pour plus de précisions, lire l'arrêté sur le site de la Direction Départementale des Territoires [en cliquant ici](#)

Chantier de protection de berge aux Coteaux de Sepmes

Le comité de protection des Coteaux de Sainte-Maure, Draché et Sepmes, en partenariat avec le syndicat, a réalisé un chantier de protection de berges.

La technique de génie végétal, qui consiste à retaluter la berge et la maintenir par un système de fascinage (tressage de branches) a été employée. Sa mise en œuvre est à la portée de tous.

Ce chantier, réalisé le 14 mai dernier, avec plusieurs bénévoles, avait pour objectif d'assurer la pérennité des fondations d'une passerelle communale sur la Manse, dont les piliers sont très fortement soumis à l'érosion.

Les photos du chantier sont visibles [en quelques clics](#)

L'espace biens

Comprendre le bon fonctionnement de nos rivières

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a réalisé une animation informatique permettant de mieux comprendre le bon fonctionnement de nos rivières. [Clic](#)

L'agenda

Pêches électriques

Pour la seconde année consécutive le syndicat de la Manse va organiser plusieurs pêches électriques sur la Manse et ses affluents en liens avec la Fédération Départementale de Pêche.

Ce sont 5 pêches qui sont prévues fin juin selon le calendrier suivant :

- **Mardi 28 matin** : sur la Manse à Gruteau (Crissay-sur-Manse)
- **Mardi 28 après-midi** : sur la Manse au moulin de Maran (Sainte-Maure-de-Touraine)
- **Jeudi 30 début de matinée** : sur la Jugeraie à la caserne des pompiers (Sainte-Maure)
- **Jeudi 30 fin de matinée** : sur la Jugeraie en amont de « La Jugeraie » (Sainte-Maure)
- **Jeudi 30 après-midi** : sur le Rainsserand en contrebas de la ferme « Les Héraults » (Sepmes)

Dans le cas où la météo ne serait pas favorable, les pêches seront reportées.

Pour les personnes souhaitant y participer (simple observation ou activement), merci de contacter le technicien de rivières Jonathan LEPROULT.

Il est obligatoire de porter une paire de bottes pour approcher le bord de l'eau.

Prochain comité syndical

> Mercredi 22 juin 2011 à la mairie de Sainte-Maure à 18h30 (ouvert au public)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, envoyez un mail au syndicat

